



Maintien du nombre de fermes...
Renouvellement des générations...
Établissement des jeunes en agriculture...

**DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR LA PÉRENNITÉ
DU SECTEUR AGRICOLE**

**Mémoire de la Fédération de la relève agricole du Québec
déposé à la :
Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et
des ressources naturelles**

Août 2011

TABLE DES MATIÈRES

Qu'est-ce que la Fédération de la relève agricole du Québec?.....	1
Introduction	1
Portrait synthèse de l'établissement.....	2
Plaidoyer en faveur du maintien du nombre de fermes	6
Les piliers de la pérennité du secteur agricole	8
Premier pilier de PÉRENNITÉ : La formation en agriculture	8
Deuxième pilier de PERENNITÉ : La question des cédants	13
Troisième pilier de PÉRENNITÉ : Le développement organisationnel	16
Quatrième pilier de PÉRENNITÉ : L'accès aux biens de production	20
Quatre piliers qui reposent sur une base collective forte	23
Conclusion.....	24
Bibliographie	25

Qu'est-ce que la Fédération de la relève agricole du Québec?

C'est un regroupement de jeunes âgés de 16 à 39 ans inclusivement, ayant comme intérêt commun l'agriculture. En s'unissant, ils se donnent une organisation qui véhicule leur message et qui répond à leurs aspirations.

La Fédération a pour but de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres et plus particulièrement de :

- grouper les jeunes de la relève agricole et de leur donner une association propre, au moyen de laquelle ils pourront étudier leurs problèmes, proposer des solutions et défendre l'intérêt général de leur profession;
- informer les jeunes de la relève agricole sur toutes les questions qui les concernent et plus particulièrement les questions d'établissement et autres sujets reliés à la relève agricole;
- représenter les jeunes de la relève agricole là où leurs intérêts sont en jeu et où il est loisible à l'association de le faire;
- collaborer au développement et à la bonne marche des organismes professionnels, économiques et sociaux;
- faire connaître et rehausser la profession agricole dans l'ensemble de l'opinion publique;
- contribuer au développement sous toutes les formes et par tous les moyens appropriés, de la formation professionnelle, technique, économique et sociale de ses membres;
- contribuer à l'épanouissement et à la formation de ses membres;
- surveiller et inspirer les législations intéressant ses membres;
- favoriser la mise sur pied de toute organisation susceptible d'aider ses membres.

Notre mission

Rassembler les jeunes passionnés d'agriculture et défendre leurs intérêts, améliorer les conditions d'établissement en agriculture et attirer la nouvelle génération en agriculture, travailler à une meilleure information et préparation de ces jeunes.

Nos valeurs

Trois volets fondamentaux façonnent notre action :

- Le syndicalisme : consultation, mobilisation, revendication et défense des intérêts de la relève agricole;
- L'établissement : information et formation;
- L'aspect social : échanges, regroupement et activités.

La FRAQ est actuellement le seul porte-parole de la relève agricole. Depuis près de 30 ans, elle travaille quotidiennement sur l'établissement des jeunes en agriculture. Son action s'articule autour des préoccupations et des enjeux exprimés par ses membres. Pourquoi? Parce que c'est aujourd'hui que les jeunes préparent l'agriculture de demain, une agriculture qui sera à leur image.

INTRODUCTION

En 2007, la Fédération de la relève agricole du Québec avait effectué un formidable travail de concertation dans le cadre des travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture au Québec. Les syndicats de relève agricole à travers le Québec s'étaient fortement mobilisés pour les consultations de la Commission et avaient produit chacun un mémoire, émanant des réflexions de la relève réunie pour cette occasion.

S'inspirant de l'ensemble de ces travaux, la FRAQ avait alors produit un mémoire très complet, identifiant les enjeux de la problématique du renouvellement des générations en agriculture et les réponses à y apporter dans une future politique agricole québécoise. Depuis quatre ans, ces constats et ces propositions n'ont guère évolué. Nous considérons toujours très pertinent le travail qui avait été réalisé, duquel émane le présent mémoire. Une mise à jour s'appuyant sur des références et des réflexions plus récentes vient bonifier le rapport initial.

Le présent mémoire prend pour ligne directrice la pérennité du secteur agricole dans une perspective plus globale du secteur bioalimentaire, telle que dans la vision inscrite dans le Livre vert. La pérennité du secteur bioalimentaire dans son ensemble passe d'abord et avant tout par la pérennité de la production agricole, à la base de toute la filière bioalimentaire. Compte-tenu de notre expertise au niveau agricole, nous nous concentrerons sur des solutions propres au milieu agricole, bien que beaucoup d'entre elles soient aussi valables pour les autres secteurs de la filière bioalimentaire.

Après un portrait synthèse de l'établissement en agriculture, nous présentons un plaidoyer en faveur du maintien du nombre de fermes, car la pérennité de l'agriculture va plus loin que la pérennité de l'activité économique qu'elle représente. Nous appuyons ensuite notre argumentaire sur quatre grands thèmes, véritables piliers de pérennité de l'agriculture, desquels découlent des faits, des enjeux et des propositions que nous souhaitons mettre en avant. Nous terminons enfin par appuyer la base collective qui cimente ces piliers et sans laquelle nos arguments seraient bancals.

PORTRAIT SYNTHÈSE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Québec compte actuellement un peu moins de 30 000 fermes, réparties sur l'ensemble du territoire. Il est permis d'estimer que depuis une vingtaine d'années, il se perd à peu près une ferme par jour. Phénomène que l'on retrouve dans les pays occidentaux, le Québec connaît donc une diminution marquée du nombre de fermes.

Cette dernière semble cependant moins alarmante que dans le reste de l'Amérique du Nord. La moyenne d'âge des agriculteurs québécois est la plus basse au Canada et le taux de renouvellement des agriculteurs est de 1 sur 3, contre 1 sur 4 au Canada.

On estime qu'il y a entre 600 et 800 établissements par année. Malheureusement, aucune source fiable ne nous permet de mesurer avec exactitude le nombre de jeunes qui optent pour la profession d'agriculteur. Il faudrait pourtant plus de 1 000 établissements par an pour maintenir le nombre de fermes au Québec.

Pour chaque jeune qui choisit cette profession, il existe un parcours à l'établissement qui mène généralement de la formation ou d'une expérience de travail, à la possession d'actifs agricoles. Dans cet esprit, la FRAQ juge pertinent d'identifier et de commenter les dix principaux facteurs qui définissent et influencent ce parcours à l'établissement.

Facteur 1 – Les relations humaines

On réalise rapidement que les relations humaines se retrouvent généralement au cœur d'une démarche d'établissement en agriculture. Ainsi, une étude réalisée à l'Université Laval¹ démontre que les facteurs humains expliquent la vaste majorité des insuccès rencontrés en transfert de ferme. Cette situation s'applique également dans un démarrage d'entreprise alors que, le cas échéant, la notion de couple et sa stabilité prennent toute son importance dans le succès de l'entreprise². Une étude plus récente démontre enfin que le niveau d'isolement social chez les jeunes agriculteurs est très élevé : près de 60 % d'entre eux sont à risque³ et ne peuvent compter que sur très peu de personnes pour les soutenir dans leur démarche d'établissement.

Facteur 2 – Financement

Il faut généralement six dollars d'actifs pour générer un dollar de revenu dans le secteur agricole. Ainsi, la valeur moyenne d'une ferme dépasse aujourd'hui 1,5 M\$. Le secteur se caractérise donc par une forte capitalisation qui exige, dans un parcours d'établissement, une importante recherche de financement. Un récent rapport d'Agriculture et

¹ Diane PARENT, Bruno JEAN et Myriam SIMARD, Transmission et maintien de la ferme familiale : analyse des facteurs et stratégies d'établissement de la relève agricole familiale via les situations d'insuccès, p.103

² Diane PARENT, Élisabeth OUELLET et Jean-Philippe PERRIER, Établissement en agriculture de la relève non familiale : trajectoires et facteurs de succès et d'insuccès, p.80

³ Diane PARENT, Jean Philippe PERRIER, Guillaume ROUSSEAU, Analyse de l'isolement social, de la sociabilité et de la qualité du soutien social chez les jeunes agriculteurs québécois, p.11

Agroalimentaire Canada estime que « la valeur de la ferme moyenne au Canada a augmenté de façon soutenue au cours de la dernière décennie en raison de la consolidation des exploitations et de l'appréciation de la valeur des terres, des bâtiments et d'autres actifs agricoles ». On lit notamment qu'en 2008, la dette agricole canadienne moyenne des fermes exploitées seulement par de jeunes agriculteurs était de 450 000 \$, 50 % de plus que la dette moyenne de l'ensemble des exploitations agricoles au Canada (300 000 \$)⁴.

Facteur 3 – Structure des entreprises

À cette problématique de financement s'ajoute, dans les cas de transfert, une problématique de type organisationnel. La reprise de la ferme s'insère en effet dans une démarche de développement organisationnel impliquant généralement une période de cogestion. De plus, les structures se complexifient et tendent à prendre de l'expansion, nécessitant ainsi une gestion accrue, toujours avec un accent prononcé sur le développement organisationnel.

Facteur 4 – Transfert versus démantèlement

Les jeunes intéressés à reprendre la ferme familiale se heurtent parfois à un problème de taille : la valeur marchande des exploitations agricoles est tellement supérieure à sa valeur économique (jusqu'au double), qu'il est impossible pour la relève de l'acquérir et difficile pour la famille de contrer l'attrait du gain d'un démantèlement. D'autant plus difficile, qu'avec la forte capitalisation propre au secteur agricole, les producteurs utilisent leur marge bénéficiaire pour les investissements dans leur entreprise, comptant sur sa vente pour financer leur retraite.

Pour les plus chanceux, la famille permettra de faire « un don » de 30 à 60 % de la valeur de son entreprise, en acceptant de ne pas profiter de l'entièreté de sa valeur marchande.

Facteur 5 - Formation en agriculture

Le Québec se distingue par une importante offre de formation en agriculture. Ainsi, les futurs agriculteurs peuvent y accéder ainsi qu'à un réseau de formation continue dans la majorité des régions. Malgré cette offre abondante, les inscriptions connaissent une stagnation voire une baisse dans certaines institutions. Par ailleurs, le niveau de scolarité des producteurs agricoles québécois a récemment rattrapé son retard : il est actuellement au-dessus de la moyenne canadienne et ontarienne, et il est quasi équivalent à celui de la population active du même âge⁵.

Facteur 6 – Relève non apparentée

La relève familiale ne suffit plus à maintenir le nombre de fermes. De plus, l'agriculture attire annuellement son lot de jeunes qui désirent devenir producteurs, malgré l'absence de liens familiaux avec le secteur. On estime que cette relève non-apparentée représente 25 % des

⁴ AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA, *Le profil des jeunes agriculteurs au Canada*

⁵ Diane PARENT, Info-Transfert Juin 2009, p. 1

inscriptions au programme Gestion et exploitation d'entreprise agricole. En raison de la valeur actuelle des actifs agricoles, cette relève opte généralement pour le démarrage d'une nouvelle entreprise agricole. Parmi les facteurs de réussite, soulignons la qualité et les compétences de l'agriculteur débutant, la qualité et la planification du projet et l'accès au capital⁶. Souvent partie de zéro, cette catégorie de relève fait face à des défis de taille en termes de financement et d'encadrement. Le Fonds d'investissement pour la relève agricole, récemment mis en œuvre, devrait pallier quelque peu à ces difficultés à l'entrée dans la profession.

Facteur 7 – Relève féminine

Le sexe de la relève peut avoir une influence sur la durée et la facilité du parcours à l'établissement. La gent féminine est de plus en plus encline à prendre les rennes d'une exploitation agricole : elle représentait 24 % de la relève établie en 2006.

La relève féminine privilégiera des stratégies différentes de ses collègues masculins, tel le rendement plutôt que le salaire versé, mais une fois sur la ferme, elle ne rencontre pas de difficultés plus marquées⁷.

Facteur 8 – Temps partiel

Dû à bon nombre de paramètres précédemment évoqués, pour la relève agricole, l'agriculture à temps partiel est presque devenue le passage obligé vers l'établissement à temps plein. En 2006, 28 % de la relève établie occupait un emploi à l'extérieur en plus de son travail de producteur agricole. Si l'on regarde les ménages agricoles, cette donnée est d'autant plus vraie. On parle alors de pluriactivité des ménages qui vient compléter le revenu agricole par l'occupation d'un emploi à l'extérieur, le développement de la transformation alimentaire, du tourisme, du déneigement ou encore, la participation à des activités de représentation professionnelle rémunérées.⁸

Facteur 9 – Accompagnement

Devant les nombreux éléments qui influencent le parcours à l'établissement, la relève tend à chercher un accompagnement. Cet accompagnement s'insère dans une démarche menant à l'établissement et vise à compléter et à maximiser les compétences développées par la relève. Il vise également à tenir compte de l'ensemble des aspects relatifs au processus d'établissement, entre autres, les relations humaines et la planification technico-économique. Dans les cas de transfert familial, c'est bien souvent l'ensemble parents/enfants qui doit compter sur un accompagnement financier, fiscal et humain.

⁶ Diane PARENT, Élisabeth OUELLET et Jean-Philippe PERRIER, Établissement en agriculture de la relève non familiale : trajectoires et facteurs de succès et d'insuccès, p.97

⁷ Louise ST-CYR, Francine RICHER et Jean-Pierre DUPUIS, La relève agricole familiale au Québec : portrait et facteurs de succès de la relève établie, p.139

⁸ TRAGET-LAVAL, Info-Transfert Décembre 2007, p. 3

Facteur 10 – Qualité de vie

À l’instar de la génération X, la relève agricole aspire à une meilleure qualité de vie, axée entre autres, sur la conciliation travail-famille. Or, le secteur agricole se caractérise par un nombre important d’heures de travail, particulièrement dans la phase de démarrage ou de transfert d’entreprise. Le maintien d’une qualité de vie devient donc un enjeu important dans une démarche d’établissement.

Au final – Il ne manque pas de relève!

Malgré une stagnation, voire une diminution du nombre d’inscriptions en formation agricole, il est faux de prétendre qu’il manque de relève agricole au Québec. Cependant, un nombre important de jeunes passionnés qui souhaitent devenir producteurs agricoles ne réaliseront pas leur rêve en raison des facteurs qui influencent le parcours à l’établissement. Bien que l’agriculture soit en compétition directe avec les autres secteurs de l’économie, nous constatons qu’elle attire encore en raison de ses valeurs entrepreneuriales, de son implantation dans le milieu rural, de son mode de vie et de sa relation particulière avec le « vivant ».

PLAIDOYER EN FAVEUR DU MAINTIEN DU NOMBRE DE FERMES

Le Québec se distingue par ses nombreux programmes agricoles, notamment ceux relatifs à la sécurité du revenu, à l'agro-environnement et à la protection du territoire agricole. Toutefois, aucune politique ne vient encadrer la vision du développement de l'agriculture. Dans ce contexte, la FRAQ propose la mise en œuvre d'une véritable politique bioalimentaire québécoise qui vise la pérennité du secteur. Toute politique devant se doter d'un objectif, nous croyons que le maintien du nombre de fermes, le renouvellement des générations et l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans le secteur bioalimentaire doivent s'inscrire comme les pierres angulaires de cette future politique.

Sécurité et autonomie alimentaires

Les échanges de denrées alimentaires représentent un très faible pourcentage de l'ensemble de la production agricole mondiale. Dans ce contexte, l'autonomie alimentaire de chaque peuple est un principe généralement reconnu. Or, l'autonomie alimentaire suppose le maintien d'une masse critique de fermes capables de produire à la fois la qualité, la quantité et la diversité de façon à garantir une sécurité et un approvisionnement régulier. Pour assurer sa sécurité alimentaire, le Québec doit pouvoir compter sur un nombre de fermes capables de maintenir et d'augmenter leur niveau de production.

Contribution au dynamisme rural

L'agriculture contribue très certainement au maintien de la ruralité et au développement socio-économique de nos campagnes. D'une part, elle façonne le territoire en occupant de vastes espaces. D'autre part, l'agriculture contribue au développement économique en générant, entre autres, de l'emploi, tant en amont qu'en aval. Or, cette contribution et cette occupation du territoire ne sont possibles que dans un contexte où il y a maintien d'un seuil minimal de fermes sur l'ensemble du territoire agricole québécois. Ainsi, pour assurer le développement de sa ruralité, le Québec doit pouvoir compter sur un nombre de fermes capables de maintenir et de développer l'emploi et les services.

Des produits alimentaires de qualité et diversifiés

Le consommateur manifeste certes une préoccupation pour la salubrité et la qualité des aliments. Au même moment et pour plusieurs raisons, il désire une plus grande diversité et s'oriente donc vers des produits de niche ou de créneau. Déjà, le Québec possède une expertise en ce sens avec la production d'une grande diversité de denrées, respectant des normes strictes de qualité et de traçabilité. Or, cette diversité n'est possible qu'au profit du maintien du plus grand nombre de fermes, assurant une diversité de production de masse et de créneau. Ainsi, pour diversifier l'agriculture, le Québec doit pouvoir compter sur un nombre de fermes capables d'offrir une vaste gamme de denrées alimentaires au consommateur.

Rétention des jeunes

Phénomène universel, l'exil des jeunes vers les centres urbains se remarque dans l'ensemble des pays industrialisés. Le Québec n'y échappe pas et les taux de migration démontrent que Montréal et les régions qui la bordent gagnent en jeunesse, alors que les autres régions, plus agricoles, connaissent une diminution du nombre de jeunes⁹. Or, les jeunes qui désirent vivre en milieu rural recherchent un emploi sécurisé et une qualité de vie. Dans ce contexte, nous croyons que le maintien du nombre de fermes peut répondre partiellement à ce besoin en offrant à la fois une opportunité d'emplois variés et un cadre de vie. Pour attirer et retenir les jeunes en région, le Québec doit pouvoir compter sur un nombre de fermes capables d'offrir un milieu de vie intéressant et une diversité d'emploi en milieu rural.

⁹ MAPAQ, Diagnostic sur l'établissement des jeunes en agriculteur au Québec, p. 30

LES PILIERS DE LA PÉRENNITÉ DU SECTEUR AGRICOLE

Premier pilier de PÉRENNITÉ : La formation en agriculture

Miser sur la formation comme outil de développement des entreprises agricoles

La FRAQ croit que la future politique bioalimentaire québécoise devra identifier la formation initiale et continue, comme un pilier du développement du secteur bioalimentaire. À ce titre, il est permis de croire qu'en augmentant le niveau de scolarité de la profession agricole, on arrivera à assurer la croissance de la productivité du secteur. Ainsi, en misant sur une relève agricole compétente de par sa formation initiale, le développement de l'agriculture pourra s'appuyer sur des producteurs en mesure de répondre aux défis et d'assurer la gestion quotidienne de leur entreprise.

Cinq faits à retenir au regard de la formation en agriculture

Encore de la place à l'amélioration

Bien que le niveau de scolarité des producteurs agricoles québécois ait récemment rattrapé son retard, il n'en reste pas moins que seulement 18 % de la relève désignée (qui va potentiellement reprendre une ferme d'ici à cinq ans) a un diplôme agricole de niveau collégial, et que 16 % ne possède aucun diplôme¹⁰. Quand on regarde les données statistiques 2006 de la relève agricole déjà établie, on constate que 50 % de cette relève possède un diplôme d'études supérieures, et que seulement 11% a obtenu un DEC en GEEA¹¹. Ce diplôme étant considéré comme le plus approprié pour outiller minimalement un futur producteur agricole, on peut juger ce pourcentage largement insuffisant.

Contribution de la formation au développement de l'entreprise

L'affirmation selon laquelle une formation en agriculture augmente les compétences de la relève semble faire consensus. En effet, une étude¹² démontre que la formation donne des avantages financiers à l'entreprise agricole et augmente la performance de celle-ci, entre autres, par une plus grande utilisation des services-conseils. Avec l'ouverture des marchés et l'introduction des nouvelles technologies, l'agriculture se complexifie et nécessite des compétences diverses et variées.

¹⁰ MAPAQ, Profil de la relève agricole 2007, p. 7

¹¹ MAPAQ, Rapport statistique – Portrait de la relève agricole établie 2006, p.8 et 10

¹² COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE, Avantages de la formation agricole et son impact sur la rentabilité des fermes, p.13

Importante offre de formation

Trois niveaux de formation permettent une qualification en agriculture selon le programme d'appui financier à la relève agricole de La Financière agricole du Québec. De plus, pour chaque niveau, il existe de deux à six programmes d'études qui permettent cette qualification. Enfin, chaque région agricole possède une ou plusieurs institutions d'enseignement offrant de la formation en agriculture.

Choix d'une formation

Plusieurs raisons motivent le choix, chez la relève, de poursuivre une formation en agriculture. La volonté d'approfondir ou de développer de nouvelles compétences explique, dans une vaste majorité des cas, le choix d'entreprendre des études en agriculture¹³. La plupart des jeunes ont été encouragés par leurs parents relativement à leur projet de formation¹⁴. On peut souligner ici l'importance de l'influence des parents dans le choix d'une formation par le jeune, et même tout simplement dans le choix de se former ou non.

Nouvelles approches pédagogiques

Devant les défis que sont le recrutement d'une masse critique d'étudiants et la compétition avec les autres secteurs de l'économie, nous constatons qu'il se développe, dans le secteur agricole, de nouvelles approches pédagogiques. Ces dernières permettent généralement d'amenuiser les enjeux rencontrés tels que les difficultés d'apprentissage et la poursuite du plus haut niveau de scolarité. Une initiative de l'ITA de Saint-Hyacinthe a même permis la mise en place d'un cours pour les relèves sans ferme, n'ayant donc pas acquis certaines compétences pratiques plus jeunes.

Deux enjeux qui feront la différence entre le succès et l'insuccès de notre agriculture

La formation pour outiller les producteurs

Le secteur agricole vit de nombreuses problématiques et crises depuis quelques années. Certes, les facteurs économiques externes expliquent pour beaucoup les problématiques rencontrées. Mais on est aussi en droit de se demander si les producteurs sont les mieux armés pour y faire face. La formation initiale apparaît comme un outil indispensable s'inscrivant dans un processus d'établissement et donnant accès à des compétences permettant une meilleure gestion du développement de l'entreprise. La formation continue permet par ailleurs de pallier une formation initiale déficiente, mais également l'acquisition de compétences nouvelles en lien avec l'évolution technologique et économique du secteur.

¹³ ÉDUCONSEIL inc, Étude sur les jeunes et la formation en agriculture, p.VII

¹⁴ ÉDUCONSEIL inc, Étude sur les jeunes et la formation en agriculture, p.VII

Niveau de scolarité de la profession encore insuffisant

À la lumière des quelques statistiques précédentes, il faut admettre que le niveau de scolarité de la nouvelle génération d'agriculteurs est encore insuffisant. La tendance à l'amélioration est bien présente, mais il reste du chemin à parcourir si on se compare avec certains pays européens où culturellement la formation initiale est un pré-requis naturel au métier d'agriculteur. À long terme, le Québec risque de rester à la traîne de ses compétiteurs à ce chapitre. Neuf jeunes agriculteurs sur dix qui n'ont pas le diplôme destiné à les former, c'est beaucoup trop!

Cinq propositions qui influenceront positivement le développement de l'agriculture québécoise

Hausse des incitatifs financiers à la formation

Actuellement, le programme d'appui financier à la relève agricole de La Financière agricole du Québec offre une subvention en capital à la relève dans le cadre de son projet d'établissement. Ce programme vise à faciliter l'établissement des jeunes et à les encourager à acquérir une formation adéquate. Dans ce contexte, une formation en agriculture ou l'équivalent figure parmi les critères d'admissibilité. La FRAQ croit qu'il y a lieu de bonifier le montant accordé dans le cadre de cette subvention de niveau 1. Cette hausse permettrait à la fois de renforcer cet incitatif à la formation de niveau collégial ou universitaire, tout en fournissant un appui bonifié lors du projet d'établissement. Cette hausse se justifie d'autant plus que les coûts reliés aux études ne sont pas à la baisse. À titre d'information, des études en GEEA coûtent environ 5 500 \$ par session. Ce montant augmente à 6 700 \$ pour une formation universitaire en considérant les frais reliés à une vie hors de la maison familiale.

(Référence : <http://www.usherbrooke.ca/monbudget/index.php>)

Meilleure reconnaissance des acquis

Il y a quelques années, le gouvernement du Québec adoptait une politique de formation continue. Parmi les piliers de cette politique, figure la reconnaissance des acquis. Le secteur agricole est particulièrement interpellé par ce volet, dans un contexte où la relève agricole acquiert généralement une vaste expérience du métier avant son entrée à l'école par son expérience à la ferme familiale. La FRAQ croit qu'une meilleure reconnaissance des acquis permettrait de valoriser les compétences obtenues par l'expérience et deviendrait un incitatif puissant à la poursuite d'une formation en agriculture. Certaines initiatives sont portées par des institutions et mériteraient d'être recensées et analysées, pour voir à harmoniser une méthode d'attribution de reconnaissance des acquis au sein de programmes de formation agricoles.

Maintien de la régionalisation de l'offre de formation

Une étude démontre que la proximité géographique¹⁵ demeure un des critères qui motive le choix d'un établissement et la poursuite d'une formation en agriculture. À ce chapitre, le Québec se distingue par une vaste offre régionale de formation initiale en agriculture. Ainsi, une majorité des régions est en mesure d'offrir une formation collégiale ou professionnelle en agriculture. La FRAQ croit qu'il importe de maintenir cette régionalisation de l'offre de formation en agriculture. Bien que certaines options agricoles éprouvent de la difficulté à réunir une masse critique d'étudiants, nous croyons que le maintien doit s'inscrire dans une volonté gouvernementale d'augmenter le niveau de scolarité de la profession.

Réinvestissement dans la formation en agriculture

Il semble y avoir consensus dans l'ensemble de la société québécoise pour un réinvestissement dans la formation et l'enseignement. Qu'en est-il en agriculture? De par sa complexité, l'agriculture exige une formation technique prononcée, nécessitant l'accès à des installations se rapprochant du travail à la ferme et un enseignement constamment mis à jour. La FRAQ croit qu'un réinvestissement dans la formation en agriculture est justifié afin de continuer à offrir, dans un environnement approprié, les diverses compétences relatives à la gestion d'une entreprise. Ce réinvestissement permettra la mise à jour de l'enseignement — et des enseignants — et l'accès à des infrastructures appropriées. Dans cet ordre d'idée, le contenu des formations doit s'adapter aux clientèles, et notamment à la relève non issue du milieu agricole. À l'instar de l'initiative de l'ITA de Saint-Hyacinthe, un cours adapté à cette catégorie grandissante de relève devrait se généraliser aux institutions collégiales.

Valorisation de la formation en agriculture

Quand on connaît le poids des parents dans la décision du jeune de se former, quand on sait qu'il y a encore peu, le niveau de scolarité des agriculteurs québécois était de loin le plus bas au Canada, on a toute une génération de producteurs, aujourd'hui parents de futures relèves, qui ne montrent pas forcément l'exemple, et qui restent à convaincre. Une politique de communication forte sur les bienfaits de la formation doit viser les jeunes passionnés d'agriculture, mais également leurs parents.

Par ailleurs, quoi de plus incitatif que de prouver statistiquement le lien de cause à effet entre le niveau de formation et la santé financière des entreprises agricoles, ou encore la qualité de vie des producteurs? De telles statistiques démonstratives n'existent malheureusement pas. La FRAQ pense qu'elles seraient pourtant un outil fort, démontrant la pertinence de la formation et son impact économique et social pour les producteurs agricoles.

¹⁵ ÉDUCONSEIL inc, Étude sur les jeunes et la formation en agriculture, p.209

Nouvelles approches pédagogiques

Sans en dresser la nomenclature, soulignons qu'il existe de nouvelles formules pédagogiques en agriculture, lesquelles remportent du succès. À ce titre, mentionnons la Maison familiale rurale du Granit permettant une formation de type travail-études et la possibilité, offerte par de nombreuses maisons d'enseignement, de compléter un DEP-DEC. La FRAQ croit qu'il importe de soutenir financièrement ces approches pédagogiques et d'en assurer la diffusion et la reproduction sur l'ensemble du territoire québécois de façon à attirer la relève agricole vers la formation et à favoriser l'atteinte du plus haut niveau de scolarité. Il serait même très pertinent de voir à développer cette formule de Maison familiale rurale au niveau collégial.

Deuxième pilier de PERENNITÉ : La question des cédants

Assurer la saine pérennité des entreprises agricoles

La question du renouvellement des générations, quels que soient les secteurs économiques, n'implique pas seulement la relève, mais aussi, et surtout ceux qui quittent la profession : les cédants. La future politique bioalimentaire québécoise devra impérativement se pencher sur les questions de préparation au transfert ou encore de la sécurité financière à la retraite pour l'ensemble de la profession. Ce pan primordial de la problématique de la relève est malheureusement totalement absent des politiques publiques actuelles.

Cinq faits à retenir au regard de la sécurité financière à la retraite

Peu de revenus disponibles pour la sécurité financière à la retraite

Le secteur agricole se caractérise par des revenus d'exploitation généralement bas en comparaison aux investissements. De plus, le secteur est ponctué de crises qui affectent les revenus. Dans ce contexte, il est permis d'affirmer que les producteurs agricoles disposent de peu de revenus pour investir en prévision de la sécurité financière de leur retraite. Le ratio du fonds de roulement permet, à cet effet, de mesurer la capacité d'investissement de la profession et on remarque que ce dernier se situait à 1,83 en 2010, en baisse de 56 % par rapport à 1993 et inférieur à la moyenne canadienne (2,33)¹⁶.

Le meilleur placement : l'agriculture!

La tangente à la hausse qui affecte la valeur des principaux actifs de production, et particulièrement le quota et le foncier, font de l'agriculture un placement attrayant, bien qu'on puisse se questionner sur sa pertinence. Ainsi, au moment de choisir le véhicule de placement approprié, en prévision à la fois du développement de son entreprise et de sa sécurité financière à la retraite, le producteur préférera habituellement investir dans l'achat de nouveaux actifs agricoles. L'entreprise accroît sa capacité de production, générant ainsi des revenus supplémentaires avec toutefois la surcapitalisation et l'endettement que l'on connaît aujourd'hui.

Une fiscalité qui ne fait aucune distinction entre le transfert et le démantèlement

La fiscalité aux entreprises est certes axée sur le libre choix individuel. Toute personne peut, à sa guise, démanteler son entreprise à condition d'acquitter les impôts qui y sont associés. Le secteur agricole n'échappe pas à cette logique et la fiscalité agricole n'établit donc aucune

¹⁶ STATISTIQUE CANADA, *Bilan du secteur agricole*, p.41

distinction entre le transfert d'une entreprise ou son démantèlement. Cette logique fiscale ne considère donc pas les impacts socio-économiques d'un tel choix.

Forte pression financière au démantèlement

Il existe actuellement, tous secteurs de production confondus, un fossé entre la valeur marchande d'une entreprise et sa valeur économique. Ce fossé explique que pour le cédant, un démantèlement d'entreprise agricole génère habituellement deux fois plus de revenus qu'un transfert malgré les impôts à payer. Ce fossé crée une forte pression au moment de choisir la formule de cession de l'entreprise.

Sources de revenus à la retraite

Comme l'ensemble des citoyens, les producteurs agricoles disposent de plusieurs sources de revenus au moment de la retraite. Parmi les sources publiques, citons la Sécurité de la vieillesse et le Régime des rentes du Québec. Ces deux derniers régimes ne permettent toutefois pas de garantir un revenu décent au moment de la retraite. La retraite s'appuie donc sur un deuxième pilier, à savoir l'épargne personnelle. Notons l'absence d'un troisième pilier : les régimes privés.

Deux enjeux qui feront la différence entre le succès et l'insuccès de notre agriculture

La profession effectue peu d'investissements en dehors des actifs agricoles.

Tel que nous venons de le démontrer, les producteurs agricoles possèdent peu d'investissements en dehors du secteur. Cette situation s'explique par l'attrait même d'un investissement en agriculture et par des revenus à la baisse. Toutefois, cette situation rend l'entreprise agricole vulnérable au moment du transfert ou même lors de changements importants dans le marché, telles les crises cycliques.

La sécurité financière à la retraite dépend presque exclusivement de la vente des actifs.

Actuellement, une vaste majorité des producteurs agricoles ne possèdent pas les ressources financières pour s'assurer une sécurité financière à la retraite. Ainsi, la vente des actifs de l'entreprise devient donc le moyen privilégié pour assurer ce revenu. À cet effet, une étude¹⁷ démontre que les agriculteurs utilisent très peu les REER tout en y déposant des sommes moins importantes que les autres corps de métier.

¹⁷ COLLECTIF, Portrait de l'établissement et du retrait de l'agriculture au Québec, p.82

Création d'un fonds de retraite propre à la profession

La création d'un fonds de retraite propre à la profession est depuis longtemps réclamée, comme en font foi les résolutions adoptées par l'Union des producteurs agricoles en ce sens. Ce besoin se justifie par la nécessité d'obtenir une sécurité financière au moment du transfert de son entreprise et de diminuer la dépendance envers la vente des actifs. La FRAQ croit pertinent la création, dans une forme à déterminer et après analyse, d'un fonds de retraite propre à la profession, permettant d'assurer partiellement une sécurité financière à la retraite. À titre d'exemple inspirant, la Mutualité sociale agricole, qui couvre plus de quatre millions de personnes, est l'organisme de protection sociale obligatoire des salariés et exploitants du secteur agricole en France. Elle offre un guichet unique de services sociaux à chaque adhérent, dont un régime de retraite.

Introduction d'un régime d'épargne transfert

Tel que présenté précédemment, il existe peu d'incitatifs à l'intention des producteurs agricoles pour favoriser un investissement en prévision de la sécurité financière à la retraite. La FRAQ croit que l'État doit mettre en place un régime d'épargne transfert. Ce régime, sous la forme d'un incitatif financier, pourrait se comparer à l'actuel régime enregistré d'épargne-études. Ainsi, un producteur qui déciderait d'investir dans ce régime bénéficierait, au moment de son transfert d'entreprise, d'une bonification de son fonds accumulé. Il permettrait au cédant de se reposer sur une épargne au moment de sa retraite, le libérant ainsi de sa dépendance de la vente de sa ferme et facilitant le transfert à la relève. Cet outil aurait plusieurs avantages : il encouragerait l'épargne, inciterait au transfert et le supporterait, pousserait à la planification et à une vision pérenne de l'entreprise, et enfin, atténuerait la pression sur la relève.

Révision de la fiscalité en faveur du transfert de ferme

Le transfert d'une ferme implique, pour le cédant, l'acceptation d'un prix moindre que pour le démantèlement. De plus, la fiscalité agricole actuelle ne fait aucune distinction entre le transfert d'une entreprise et son démantèlement bien que les conséquences socio-économiques diffèrent. Dans ce contexte, la FRAQ croit qu'il y a lieu de réviser la fiscalité, de façon à offrir un avantage fiscal important à ceux et celles qui optent pour le transfert de leur entreprise en raison des conséquences positives d'un tel geste, dont l'établissement d'une relève et le maintien de l'activité économique sur le territoire. À titre d'exemple, soulignons qu'une hausse de l'exemption de gains en capital pourrait être admissible aux seules entreprises qui transfèrent. Cette mesure s'inscrirait dans une volonté de maintenir une masse critique de fermes de type familiale. Notons que cette demande est valable pour d'autres secteurs économiques qui connaissent également des problèmes de transfert d'entreprise.

Troisième pilier de PÉRENNITÉ : Le développement organisationnel

Développer une véritable culture de planification et de bonne gestion

Le développement organisationnel d'une entreprise devient rapidement un aspect impératif de sa gestion. Les fermes québécoises présentent aujourd'hui peu de tolérance aux risques en raison, notamment, d'une surcapitalisation. La FRAQ croit que la nouvelle politique devra prévoir le développement d'une véritable culture de planification et de bonne gestion au sein de la profession agricole.

Cinq faits à retenir au regard du développement organisationnel des entreprises

Surcapitalisation des entreprises

La valeur des actifs agricoles connaissait une importante pression à la hausse au cours des dix dernières années, au point où la ferme moyenne vaut aujourd'hui plus de 1,5 M\$. La recherche d'une productivité accrue explique partiellement cette hausse, mais il est permis de se questionner sur le niveau de capitalisation actuelle des entreprises. D'emblée, une étude¹⁸ démontre un nombre important d'entreprises en situation de surcapitalisation, particulièrement dans les secteurs suivants : lait, porcs et grandes cultures. C'est donc dire qu'au-delà d'un certain seuil, l'efficacité diminue et l'entreprise se retrouve en situation de surcapitalisation.

Besoins d'accompagnement

La formation collégiale en agriculture permet l'acquisition de compétences et de connaissances, notamment en gestion et en administration. Or, ces compétences deviendront pertinentes dans la mesure d'une application dans la gestion et la planification de l'entreprise. Dans ce but, on fait généralement appel à des intervenants spécialisés qui permettent, par leur accompagnement, d'améliorer la gestion de l'entreprise par une vision d'ensemble du développement organisationnel de la ferme. Ce besoin d'accompagnement peut cependant être perçu différemment par la relève et les cédants dans une situation de transfert.

Relations humaines

Selon la théorie de l'iceberg, les équipes de transfert tendent à ne voir que l'aspect financier, symbolisé par la pointe de l'iceberg. On oublie ainsi la partie se trouvant sous le niveau de la mer, c'est-à-dire les relations humaines. Les études énumérées précédemment démontrent qu'il s'agit d'un élément déterminant dans le processus d'établissement, que ce soit par

¹⁸ Raymond LEVALLOIS, Surcapitalisation en agriculture au Québec : vrai ou faux?, p.72

transfert ou par démarrage. Cet aspect doit donc s'intégrer dans le développement organisationnel de l'entreprise au point de devenir partie prenante de la gestion.

Amélioration de la qualité de vie

La nouvelle génération de producteurs aspire à un rythme de vie plus en adéquation avec une harmonie travail/famille. Le développement organisationnel des entreprises passe aussi par une meilleure gestion du temps de travail. Dans les démarrages, comme dans les transferts passant par une période de cogestion, il faut prévoir cette adaptation dans la répartition des tâches. Bien souvent, le(la) conjoint(e) travaille en dehors de la ferme et impose quelque peu le rythme.

Importante offre de services-conseils

Le Québec se démarque par une importante offre en matière de services-conseils. Le secteur a adopté une formule de dispensation des services par le biais de la création de réseaux régionaux. À même ces réseaux, une enveloppe particulière est réservée aux services liés au transfert de ferme. Il est à noter que le Québec disposait, avant la mise en œuvre des réseaux régionaux, de Centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA), lesquels se spécialisaient dans l'accompagnement des équipes de transfert. Les CRÉA sont aujourd'hui un maillon important d'accompagnement, plus particulièrement sur le plan humain.

Deux enjeux qui feront la différence entre le succès et l'insuccès de notre agriculture

Les problématiques vécues par le secteur agricole s'expliquent partiellement par une planification déficiente du développement organisationnel des entreprises.

Comme il a été démontré, les entreprises agricoles québécoises sont fortement endettées et, dans certains secteurs, font face à une surcapitalisation marquée. Ainsi, ces entreprises possèdent une tolérance au risque moindre et peuvent difficilement survivre aux différentes crises qui surviennent en agriculture. Toutefois, une planification de l'entreprise et un développement organisationnel ordonné permettent de mieux gérer la progression de la ferme et d'améliorer sa situation financière et sa tolérance aux risques.

La profession manque d'appropriation des notions liées au développement organisationnel et à la planification

En matière de transfert de ferme, près du quart des entreprises en situation de transfert sont peu ou pas préparées à cet effet¹⁹. De plus, peu d'entreprises possèdent un plan écrit du développement de leur entreprise. Pourtant, ces éléments permettent de dégager une vision de développement. Il est donc permis d'affirmer que certaines notions liées au

¹⁹ Jacques TONDREAU, Diane PARENT et Jean-Philippe PERRIER, Transmettre la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde

développement organisationnel et à la planification font défaut et mériteraient une meilleure appropriation et une plus grande diffusion.

Quatre propositions qui influenceront positivement le développement de l'agriculture québécoise

Accompagner des projets d'établissement

En raison de leur haut niveau de complexité, la FRAQ croit qu'il importe d'accompagner adéquatement chaque projet d'établissement. Cet accompagnement débutera certes au moment du choix de carrière, alors que la relève explorera les diverses possibilités d'établissement. Dans un deuxième temps, l'accompagnement portera sur la définition du projet par la rédaction d'un plan d'affaires. Ensuite, l'accompagnement permettra la concrétisation du projet et le développement harmonieux de l'entreprise.

Financer des services-conseils adaptés

Selon le stade de développement de l'entreprise ou du projet d'établissement, le besoin en matière de services-conseils variera. Ainsi, une entreprise en phase de démarrage tentera d'obtenir des services axés, entre autres, sur la rédaction d'un plan d'affaires, la mise en marché et la planification des investissements. Une entreprise en processus de transfert cherchera davantage des conseils sur les relations humaines et la planification des étapes du transfert. L'offre de services étant variée, il importe d'avoir une bonne visibilité de leur existence et de leur fonctionnement. Dans ce contexte, la FRAQ croit que la promotion de ces services et des aides financières incitant à les utiliser devraient garantir de meilleurs succès d'établissement.

Plus particulièrement, l'accent devrait être mis sur les services d'ordre humains, tels que ceux fournis par les CRÉA, qui sont difficilement mesurables et qui ont tendance à ne plus être couverts par des programmes d'aide financière. L'expertise stratégique des CRÉA est pourtant largement démontrée et fait des envieux au sein de regroupements d'entrepreneurs non agricoles.

Harmoniser un service de remplacement de main-d'œuvre

À l'image de ce qui se fait en France, l'harmonisation d'un service de remplacement de main-d'œuvre permettrait un accès facilité à de la main-d'œuvre qualifiée et attribuée à un même réseau de fermes. En plus de former des travailleurs, ce service permettrait une conciliation travail/famille facilitée, ainsi que des engagements divers au service de la communauté rendus possibles.

Insister sur la formation continue

Le Québec se distingue par la présence d'un Plan de soutien en formation agricole. Ce plan donne naissance à une importante offre en matière de formation continue. On constate une variation de la participation selon les régions, mais le plan a le mérite d'inciter les producteurs agricoles et leur main-d'œuvre à se donner une formation continue. Dans ce contexte, la FRAQ croit nécessaire d'insister et de promouvoir la formation continue auprès de la profession. Il importe de développer une véritable culture de formation continue au sein des entreprises agricoles.

Dans le plan de soutien, les Collectifs régionaux en formation agricole poursuivent cet objectif en faisant la promotion de la formation continue, l'identification des besoins et le développement d'une offre bonifiée en formation continue. Malgré leur utilité stratégique, les collectifs voient leur financement s'amoinrir, alors qu'il faudrait davantage de ressources pour qu'ils puissent réaliser leur mandat.

Quatrième pilier de PÉRENNITÉ : L'accès aux biens de production

Garantir l'accès aux biens de production à la nouvelle génération

Il est difficile, voire impossible, de prétendre exercer la profession d'agriculteur sans obtenir un quelconque accès à des biens de production. Plusieurs voies permettent d'accéder à ces biens, mais force est d'admettre que le secteur se concentre aux mains des actuels exploitants agricoles. Dans un contexte où le renouvellement des générations devient une priorité politique, la FRAQ croit que la future politique devra assurer un accès privilégié aux biens de production pour les jeunes.

Quatre faits à retenir au regard de l'accès aux biens de production

Hausse de la valeur des actifs

Au cours des dix dernières années, la valeur des actifs agricoles a connu une hausse vertigineuse. La valeur du quota laitier progressait de 108 % entre 1996 et 2006, aujourd'hui il est plafonné à 25 000 \$. Depuis 1990, le coût des terres a augmenté de plus de 300 %, et de 50 % depuis 2000 uniquement. Cette hausse de la valeur crée un fossé entre la valeur marchande des entreprises et leur valeur économique, cette dernière étant basée sur la capacité de remboursement.

Compétition sur l'accès aux biens de production

Il existe une forte compétition pour l'achat des biens de production que sont le foncier et le quota. Une forte demande poussant les prix à la hausse exclut présentement la nouvelle génération qui ne peut concurrencer avec la profession pour l'achat de biens de production en raison de l'absence de ressources financières. On remarque donc une compétition déséquilibrée où seuls ceux possédant une forte capacité financière peuvent accéder aux biens de production. De plus, dans certaines régions, les jeunes doivent être en concurrence avec l'arrivée croissante des « gentlemen-farmers », dont les capacités d'achat font croître d'autant la valeur des terres.

Nouveaux modèles d'accès

Devant les difficultés d'accès aux biens de production, certains pays ont mis en œuvre de nouvelles formules d'établissement. Parmi les plus connues et les mieux documentées, soulignons la location d'actifs tels le foncier et les bâtiments. En France, ce modèle bénéficie d'un encadrement réglementaire sévère. Au Québec, les nouveaux modes d'établissement en agriculture voient peu à peu le jour sans être toutefois très répandus. Parmi les nouveaux modèles, citons le démarrage d'une entreprise parallèle et l'ajout d'un nouvel atelier.

Agriculture axée sur les biens de production

En raison d'un modèle d'agriculture axé sur le marché et des conditions climatiques nordiques, l'agriculture québécoise ne peut se développer sans la possession d'un nombre important de biens de production. Ainsi, la forte présence du secteur animal contraint la relève à la possession de certains biens de production comme les animaux et les bâtiments et, le cas échéant, le quota de production. Dans le secteur végétal, l'accès au foncier devient une obligation en raison des surfaces nécessaires pour dégager un revenu substantiel.

Deux enjeux qui feront la différence entre le succès et l'insuccès de notre agriculture

Le prix actuel des biens de production ne reflète pas leur valeur économique.

En raison de la forte hausse de la valeur des actifs agricoles, un fossé s'est creusé entre la valeur économique et la valeur marchande. Cette dernière se justifie par la forte compétition qui s'exerce pour l'accès aux biens de production en raison de la recherche d'un meilleur revenu et de la courbe de développement des entreprises. Toutefois, cette valeur marchande est fixée par un prix à la marge et ne reflète plus la capacité de payer des entreprises ou leur capacité à générer des revenus.

Seule la profession est en mesure d'accéder aux biens de production et crée l'exclusion de la nouvelle génération.

Force est d'admettre que la valeur actuelle des actifs agricoles pose un défi de taille à la nouvelle génération. Cette dernière peut difficilement accéder aux biens de production, en raison de l'absence d'un historique financier et d'un capital pouvant servir de levier. Seule la profession possédant des actifs, ou encore la catégorie des « gentlemen-farmers », peut accéder aux biens de production, concentrant ainsi davantage le secteur.

Trois propositions qui influenceront positivement le développement de l'agriculture québécoise

Création d'une banque de fermes

Il se perd, au Québec, plus de six fermes par semaine. Combien d'entre elles auraient pu faire l'objet d'un transfert vers la nouvelle génération? On constate qu'il n'existe aucun lieu commun entre les producteurs désirant transférer, mais n'ayant pas identifié de relève, et la relève n'ayant pas identifié de ferme. La FRAQ croit donc toujours important d'assurer un tel lien par la mise en œuvre d'une banque de fermes sans relève et de relève sans ferme. L'administration d'une telle banque s'avérant assez lourde à administrer, nous soutenons l'idée d'une banque virtuelle, associée à un service de suivi et d'accompagnement approprié sur une base régionale.

Contrôle partiel du prix des biens de production

Depuis peu, la Fédération des producteurs de lait du Québec impose un plafond sur le prix des transactions du quota laitier. Il s'agit d'une première dans le secteur agricole alors que le libre marché fixe l'ensemble des prix des biens de production. La FRAQ croit nécessaire l'exercice d'un contrôle partiel du prix des biens de production. Pour ce faire, nous proposons la mise en place d'un organisme responsable d'enregistrer toute transaction foncière agricole et d'y prélever une taxe, laquelle serait réinvestie dans l'achat et la revente de terres à des prix avantageux pour la relève agricole. À titre d'exemple comparable, la Loi de modernisation agricole française prévoit que la vente des terres agricoles pour un autre usage soit taxée de 5 % lorsque le montant dépasse de 10 fois la valeur des terres, allant jusqu'à 10 % quand ce multiple atteint 20 fois ou plus.

De plus, nous croyons pertinent de lancer une invitation à tous les offices responsables de l'imposition des droits de production, afin qu'ils se dotent d'un plafond sur le prix de ceux-ci et offrent un accès privilégié aux jeunes.

Protection des terres agricoles du Québec

Devant l'attrait de la rentabilité grandissante des terres agricoles, il est primordial de voir à ce qu'un maintien de la Loi de la protection du territoire agricole soit instauré immédiatement sur le dézonage des terres agricoles pour des vocations autres que la pratique agricole, à l'exception du morcellement visant à établir une relève agricole ou une unité de transformation de produit agricole à la ferme. Cette exception doit comprendre le respect d'un critère de plan d'affaire viable, accepté selon les modalités de la Financière agricole du Québec.

L'arrivée d'investisseurs étrangers est également une préoccupation croissante, ajoutant de la pression sur l'acquisition des terres et une concurrence déloyale avec la relève agricole. Il s'agirait dans ces cas de s'assurer que les terres achetées par des étrangers soient absolument cultivées par ces mêmes personnes.

QUATRE PILIERS QUI REPOSENT SUR UNE BASE COLLECTIVE FORTE

L'agriculture québécoise repose sur des fondements, qui font du **modèle agricole québécois**, un modèle envié et reconnu à travers le monde. Il permet un secteur économique dynamique, créateur d'emplois et consolidateur de l'occupation du territoire rural. Il offre un travail rentable dans la grande majorité des secteurs de production et un cadre de vie pour des milliers de familles québécoises. Il répond à la demande des consommateurs québécois avec des produits variés et de qualité.

Dans un contexte mondial de volatilité des prix et de spéculation sur les denrées alimentaires, ce modèle offre une **stabilité** pour les producteurs et une **opportunité d'affaires** pour la jeune génération.

L'évolution constante de la demande des consommateurs et la forte compétitivité du secteur, tant sur les produits que sur les biens de production, en font toutefois un **modèle à moderniser**. Mais cette modernité ne doit pas se faire au détriment des fondements d'une agriculture qui marche, basée notamment sur des lois fortes.

La jeune génération croit en l'effet structurant de la **Loi sur la mise en marché** aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs. Il en résulte une agriculture équitable, transparente et innovante pour le meilleur rapport qualité/prix des produits québécois. **Comment voudrait-on remettre en question un tel effet gagnant-gagnant?**

Il en est de même pour la **Loi sur les producteurs agricoles**, qui s'inscrit dans cette même logique, permettant un rapport de force équitable entre les producteurs et les autres gros maillons de la filière bioalimentaire, et qui organise la profession en terme de protection de l'environnement, de traçabilité et de recherche au profit des citoyens québécois.

Quant à la question de l'**accréditation unique**, la FRAQ estime qu'il n'est pas pertinent de laisser place au compromis face à une formule qui fonctionne. En tant qu'organisation représentant la jeune génération agricole et syndicale, nous ne pouvons qu'être fiers de la **force collective** qu'a pu soulever une organisation accréditée unique au profit de l'ensemble de la profession et de la société québécoise. Contrairement à ce que certaines organisations agricoles en disent, depuis près de 30 ans la FRAQ est le témoin de l'**indépendance d'opinion** et de la latitude possibles au sein de cette organisation forte. La FRAQ accueille dans son réseau un grand nombre de jeunes qui ne sont pas membres et qui ne cotisent pas à l'Union des producteurs agricoles. Beaucoup de ces jeunes ne sont pas producteurs, mais en voie de l'être et ont pourtant leur place au sein de l'Union.

Comment pourrait-on remettre en question une formule aussi forte, stable, organisée et inclusive pour le monde agricole?

CONCLUSION

La relève agricole passionnée et motivée est bien présente au Québec et le vibrant mouvement de la FRAQ, en continuelle expansion, en est bien la preuve vivante. Pourtant, le nombre de fermes diminue inexorablement au Québec, comme dans bon nombre de pays occidentaux. Quand va-t-on enfin pouvoir inverser la tendance, ou du moins la ralentir conséquemment? Ce n'est pas seulement une question d'approvisionnement de denrées alimentaires saines et de qualité, c'est aussi le maintien d'un modèle agricole, et de tout ce qui lui est relié : activités économiques, dynamisme rural, culture et tradition rurales, diversité des paysages... c'est un enjeu sociétal majeur, que les autorités publiques ne peuvent minimiser.

La relève agricole ne manque pas, mais elle manque de moyens pour poursuivre ou reconstruire ce que ses prédécesseurs ont bâti. Le présent mémoire en fait la démonstration : nous devons aller plus loin. Le Québec fait certes figure de proue en la matière en Amérique du Nord, mais il doit continuer en prenant en compte le contenu du présent mémoire. Il reste de nombreux chantiers à mener en vue de la pérennité de l'agriculture au Québec. Les travaux de consultation préalables à une politique qui va façonner le secteur bioalimentaire de demain, ne peuvent l'ignorer.

Les représentants de la relève, qui vont vivre pleinement cette politique, sont entièrement ouverts à être entendus par la Commission et à collaborer à une démarche constructive de propositions pour l'avenir du secteur bioalimentaire québécois.

BIBLIOGRAPHIE

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA, *Le profil des jeunes agriculteurs au Canada*, disponible sur www.agr.gc.ca, 2011

COLLECTIF, *Portrait de l'établissement et du retrait de l'agriculture au Québec*, Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, Comité sur l'établissement et le retrait de l'agriculture, 2004, 126 p.

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE, *Avantages de la formation agricole et son impact sur la rentabilité des fermes*, 2001, 20 p.

ÉDUCONSEIL inc, *Étude sur les jeunes et la formation en agriculture*, Recherche déposée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2003.

Raymond LEVALLOIS, *Surcapitalisation en agriculture au Québec : vrai ou faux?*, Conférence donnée dans le cadre du colloque de l'entrepreneur gestionnaire, Édition 2006.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, *Diagnostic sur l'établissement des jeunes en agriculteur au Québec*, Document rédigé dans le cadre de la Politique jeunesse : Établissement et relève agricole, 2004, 84 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, *Profil de la relève agricole établie 2007*, 2007, 169 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, *Portrait de la relève agricole établie 2006*, Rapport Statistique, 2006, 50 p.

Diane PARENT, *La formation de la relève : le niveau monte....mais il ne faut surtout pas lâcher!*, Info-Transfert Juin 2009, Traget-Laval, 4 p.

Diane PARENT, Bruno JEAN et Myriam SIMARD, *Transmission et maintien de la ferme familiale : analyse des facteurs et stratégies d'établissement de la relève agricole familiale via les situations d'insuccès*, Agri-Gestion Laval, Université Laval, 2000, 108 p.

Diane PARENT, Élisabeth OUELLET et Jean-Philippe PERRIER, *Établissement en agriculture de la relève non familiale : trajectoires et facteurs de succès et d'insuccès*, Traget-Laval, Université Laval, 2004, 120 p.

Diane PARENT, Jean-Philippe PERRIER, Guillaume ROUSSEAU, *Analyse de l'isolement social, de la sociabilité et de la qualité du soutien social chez les jeunes agriculteurs Québécois*, Traget-Laval, Université Laval, 2010, 142 p.

Louise ST-CYR, Francine RICHER et Jean-Pierre DUPUIS, *La relève agricole familiale au Québec : portrait et facteurs de succès de la relève établie*, École des Hautes Études Commerciales, Cahier de recherche n.98-01, 1998, 140 p.

Jacques TONDREAU, Diane PARENT et Jean-Philippe PERRIER, *Transmettre la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde*, Agri-Gestion Laval, Université Laval, 2002, 168 p.

TRAGET-LAVAL, *L'agriculture à temps partiel au Québec, au-delà du gentleman farmer!*, Info-Transfert Décembre 2007, 4 p.

STATISTIQUE CANADA, *Bilan du secteur agricole, Statistiques économiques agricoles, juin 2011*, vol. 10 n°1, 51 p.